



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1709-20**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1709-20 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajuster les frais relatifs à la célébration de mariages ou d'unions civiles ainsi qu'à l'accès aux documents et la reproduction**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 4 avril 2022.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2022.

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)